

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Mars 1882.

ATTENTAT

CONTRE LA REINE VICTORIA.

Jeudi, dans l'après-midi, ainsi que nous l'annoncions hier en dépêche télégraphique, la Reine d'Angleterre a failli être victime d'une tentative d'assassinat.

Voici les dépêches de l'Agence Havas relatives à cet attentat :

Londres, 2 mars, 7 h. 30, soir.

Une tentative d'assassinat a eu lieu aujourd'hui contre la Reine.

Au moment où Sa Majesté, revenant de Londres, montait en voiture à la gare de Windsor pour se rendre au château, un individu s'est avancé d'un pas et a tiré un coup de pistolet contre elle.

Le coupable, qui était très-misérablement vêtu, a été immédiatement saisi par les agents de police et conduit en prison.

Londres, 2 mars, 9 h. soir.

L'assassin était mêlé à la foule venue à la gare pour recevoir la Reine. Il a tiré un coup de pistolet sur la voiture au moment où la Reine y montait.

La détonation a été peu bruyante. On assure que l'assassin s'appelle Roderick Maclean.

Londres, 3 mars, 2 h. matin.

L'auteur de l'attentat contre la Reine est né à Londres.

C'est un commis sans emploi. On suppose qu'il est atteint d'aliénation mentale.

Les personnes présentes au moment de

l'attentat ont empêché l'assassin de tirer un second coup de feu et elles ont saisi le revolver.

La police a eu de la difficulté à maintenir la foule qui voulait exécuter sommairement l'assassin.

La Reine a montré beaucoup de sang-froid et le dîner de la cour a eu lieu comme d'habitude.

Londres, 3 mars.

La Reine Victoria a reçu, hier soir, les félicitations de l'Impératrice d'Autriche, de l'Empereur d'Allemagne et du Tzar, à l'occasion de l'attentat auquel elle vient d'échapper.

Les ambassadeurs de Russie, d'Allemagne et des autres puissances ont envoyé par télégramme leurs félicitations au général Ponsomby, secrétaire particulier de Sa Majesté.

Tous les journaux expriment la plus grande indignation au sujet de l'attentat dont la Reine a failli être victime. Ils témoignent en même temps leur satisfaction de ce que la Reine ait échappé aux coups de l'assassin.

Le Times dit que l'attentat contre la Reine Victoria n'a aucune importance au point de vue politique.

Windsor, 3 mars.

La Reine a passé une bonne nuit et ne s'est nullement ressentie de l'incident d'hier.

Des dépêches, contenant des félicitations et des compliments de condoléance, sont arrivées au château pendant toute la nuit.

Londres, 3 mars.

Maclean a tiré sur la Reine d'une distance de trente mètres; la balle du pistolet a été trouvée ce matin dans la cour extérieure de la gare de Windsor: elle est de forme conique et pèse un tiers d'once.

On a trouvé sur l'assassin plusieurs autres balles exactement semblables à celle-là.

Maclean aurait loué depuis quelques jours un logement à Windsor.

Chronique générale.

Lundi, la Cour d'assises de la Seine jugeait un socialiste qui prenait au sérieux les déclamations de son parti. A force d'entendre dire que l'infâme capital exploitait le pauvre peuple, celui-ci avait voulu tuer un bourgeois.

Avant de quitter Reims, il acheta un revolver et vingt balles. Pourquoi faire, lui demanda le président des assises ?

Pour tuer Gambetta, le chef des bourgeois !

S'il en veut à M. Gambetta, ce n'est pas parce qu'il le déteste plus qu'un autre, non; mais il voit en lui le nourrisson de Trompette, un homme « engraisé de la sueur du peuple. »

Citons quelques passages de l'interrogatoire :

D. — C'est avant de partir que vous avez dit : « J'ai envie de faire un coup, et si je ne réussis pas, d'autres réussiront. »

D. — Qui donc le traitait ainsi ?

On voit que pour Florion la bourgeoisie comprend beaucoup de monde : le boulanger, le boucher, c'est-à-dire tous les fournisseurs, sont des bourgeois.

Florion n'en veut pas seulement à ses créanciers personnels, il est plus désintéressé. Il arrive à Paris :

— Qu'avez-vous fait de vos journées ? demande le président.

R. — Je rôdais autour du Palais-Bourbon, cherchant Gambetta pour le tuer.

Au bout de trois jours, n'ayant pu réussir à l'apercevoir, j'ai craint d'être remarqué et arrêté par la police.

D. — C'est alors que vous vous êtes décidé à tuer un bourgeois quelconque ?

R. — Quelconque... pourvu qu'il fût décoré. (Rires.)

D. — Décoré ?

R. — Eh! oui. On ne donne la croix qu'à ceux qui se sont engraisés de la sueur du peuple.

Ce socialiste a sur la décoration des idées exagérées. Enfin, ne trouvant pas « le coquin à l'œil de cristal », il s'en prend au premier décoré venu. Il tire sur un pacifique docteur-médecin, M. Meynard, qu'il ne connaissait ni d'Ève ni d'Adam; il lui tire deux balles qui heureusement ne l'atteignent pas, et croyant l'avoir tué, se tire à lui-même une balle dans la tête; la balle s'aplatit sur sa mâchoire, une mâchoire solide ! Notre homme a le chagrin de comparaître en Cour d'assises sans avoir occis le moindre bourgeois.

Il avait écrit au journal Ni Dieu ni Maître une lettre où il exposait ses théories :

« Pour moi, mon devoir comme révolutionnaire, c'est de débarrasser la société d'un de ces coquins qui personnifient la bourgeoisie; mais cela est impossible, vu que les coquins sortent en voiture. »

« Depuis quelques jours, je faisais le guet au Palais-Bourbon, mais le coquin, avec son œil de cristal, ne sortait pas; mais ça ne fait rien, un jour où l'autre, son tour viendra. »

« Puisque je ne peux pas le voir, ce sera un autre qui dansera. J'espère m'en prendre à un qui aura le ruban qui appartient à la sueur des ouvriers; par conséquent, j'invite les pauvres travailleurs comme moi, le jour où la grande misère viendra les trouver, de faire comme moi, afin que ce soit une série d'escarmouches jusqu'à la révolution. »

« Cela fera du bien, je l'espère, aux plus des cent mille veuves des misérables. »

« L'ENNEMI, C'EST LA BOURGEOISIE ! »

« Salut et fraternité. »

« Emile FLORION. »

M. le président. — Ce sont bien là vos idées ?

— R. Oui, monsieur.

La formule de Florion vaut celle de M. Gambetta. Celui-ci disait : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi ! » ; l'autre, logicien plus pro-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXXIII

LES FACHEUX.

(Suite.)

Combien différent les deux bouts de la lorgnette humaine, que les premiers revers retournent si aisément ! Hier, hier au soir encore sous le hêtre de la pelouse, Laure n'était qu'une romanesque petite fille, parce que, poussant trop loin le joli jeu de Robinson et Robinsonne, elle se supposait non dans l'île déserte, mais à Paris, — non dans une grotte couronnée de plantes fleuries, mais dans un simple quatrième étage, — non s'habillant avec des plumages d'oiseaux des tropiques, mais avec des chemises, des jupons et des robes taillés, cousus de ses propres mains, — non faisant une omelette d'œufs d'autruche, arrosée de champagne, mais la cuisine de son mari, — non naufragée aux rives de la fantaisie, mais tout simplement ménagère parisienne comme il y en a des milliers dans la sévère vie réelle. Hier donc Laure déraisonnait tout justement parce qu'elle raisonnait

serré. Manuel la railait : « Elle serait bien en peine d'être prise au mot !... »

Et moins de vingt-quatre heures après, Fortune ayant retourné la lorgnette : — « Pourquoi, se disait-il, Laure, n'a-t-elle pas été élevée comme le sont M^{lle} Vaurant ! Rien ne serait impossible, puisque je vais être un travailleur ! Du reste, cette caisse de prévoyance, si admirablement combinée par M. le comte du Hêtre, constitue un capital, non une simple rente viagère. En appliquant aux affaires de la Compagnie mon instruction acquise, mon intelligence, mon activité, je puis m'élever jusqu'aux premiers emplois, où ce capital, ressource précieuse pour les moindres ouvriers, devient une fortune ! — Et n'est-ce point là ce que voulait dire M^{lle} Fluviane par ces deux mots : — « Travaillez ! espérez ! » Dès mon arrivée à Paris, je lui écrirai : — « J'ai compris ! »

Honoré Vaurant, le fâcheux, venait de semer charitablement, dans le terrain défriché par l'amour vrai, la féconde graine de l'espoir. Elle germait déjà, portant en elle le principe des nobles ambitions, car rien de plus légitime, rien de plus louable que de demander au travail les justes fruits qu'il devrait toujours rapporter...

Et qu'il rapporterait toujours, si l'on parvenait à généraliser des institutions comme celles de la caisse de prévoyance de la Compagnie Lutécienne ou comme celle absolument identique de la

Compagnie d'Assurances générales (1), dont les statuts, à cet égard, avaient servi de modèle au comte du Hêtre et à ses collègues.

Seulement l'identité ne put être absolue que dans les bases fondamentales, attendu la nature même des opérations multiples de la Compagnie Lutécienne, qui occupe dans ses vastes ateliers, tant à Paris que dans les succursales de province, plus de huit mille ouvriers de toutes les professions, gens beaucoup moins accessibles que les employés de bureau, et même que leurs serviteurs, aux idées d'ordre et d'assiduité que comporte l'institution moralisatrice des carnets où se constitue, d'année en année, le capital de chacun.

Manuel et Honoré, tous les deux parfaitement au courant, en causèrent fort à leur aise, même lorsque leur diligence fut envahie par d'autres voyageurs désormais fort-peu incommodes.

Tous les sujets intimes avaient pu être épuisés. Avec une simplicité charmante, Honoré s'était dévoté de pied en cap. Il peignit sa modeste situation d'employé à dix-huit cents francs, donnant le

(1) Voir pour les détails spéciaux, rigoureusement exacts, qui ne saurient être donnés dans notre récit avec une précision suffisante, les brochures déjà signalées sur la Vraie Question sociale et sur les Caisse de Prévoyance, par M. Alfred de Courcy. On remarquera, dès le début de la seconde, que, de 1850 à 1873, la Compagnie d'Assurances générales a pu disposer en faveur de son personnel d'employés d'une somme totale de 3,082,000 fr.

soir des répétitions de droit pour arrondir son budget et travaillant ensuite jusqu'à minuit pour préparer sa thèse de docteur. Il visait à obtenir une position meilleure en se faisant attacher au contentieux de plusieurs grandes compagnies anonymes.

Tant de candeur devait achever de fondre la glace. Manuel avait besoin de s'épancher. Deux mois auparavant, il eût mieux aimé se faire hacher que de parler de ses affaires; mais, depuis deux mois, le maugnon-gentleman s'était peu à peu changé en naturel de la terre de France. Il se livra.

— Oh ! fit Honoré, tranquillisez-vous ! je répondrais de votre placement immédiat à quinze cents francs, car la Compagnie Lutécienne, qui prend un nouveau développement, a besoin d'employés !

Et M. de Sardagne, naguère si dédaigneux, accueillit cette assertion avec une satisfaction marquée.

Il avoua ses embarras financiers, il parla de son bail à rompre, de son mobilier à vendre.

— Ne vendez rien ! ne rompez rien ! sous-louez ! je crois avoir votre locataire tout trouvé.

— Vrai ?

— Le quartier ? — le nombre des pièces ? — la distribution ?

Manuel entra dans les détails convenables.

— Parfait sous tous les rapports ! dit Honoré, et

fond et plus pratique, dit: « L'ennemi, c'est la bourgeoisie. » Il tire sur les bourgeois avec un pistolet, comme M. Gambetta sur le clergé avec les décrets. Entre les deux nous aimons mieux Florion; au moins il est sincère et il paie de sa personne.

Cela d'ailleurs lui coûte cher; la Cour le condamne à vingt ans de travaux forcés: « Je m'y attendais bien, s'écrie-t-il, vous êtes tous des vendus. » Il se retire en hurlant: « Vive la République sociale! »

Il s'en ira à Nouméa et M. Gambetta reste à Paris. Mais pour celui-ci également le jour de la justice viendra! Celle de Dieu, bien entendu.

Les grèves du Gard sont terminées, si nous en croyons l'Agence Havas; elles ne sont qu'interrompues, écrit le correspondant de la France, c'est la pluie seule qui a empêché les grévistes de continuer leurs promenades sentimentales. L'agitateur Fournière a été poursuivi pour réunions illégales et condamné à quinze jours de prison, mais en République les agitateurs ne font pas défaut, *uno avulso non deficit alter*; à Fournière succède Jules Guesde, rédacteur du *Citoyen*, délégué par le Comité central de Paris. « Il portera aux travailleurs abandonnés par les politiciens bourgeois les sympathies du parti ouvrier et prendra au besoin sa part de leurs dangers. »

Les grévistes de Molières écrivent à la Lanterne: « Les grévistes en arrivant à Molières ont crié: « Vive la troupe! » et celle-ci, voyant leur allure pacifique, a répondu: « Vive la grève! »

Cette dernière assertion est extrêmement grave, et nous sommes surpris que le gouvernement ne l'ait pas déjà démentie; elle est cependant vieille de plusieurs jours.

Sommes-nous exposés à voir l'armée exécuter, comme aux premiers jours de la Commune, la manœuvre de la crosse en l'air?

On lit dans le *National*:

« L'accord est décidé fait entre MM. Léon Say et Varroy sur les voies et moyens d'accomplissement du programme économique du gouvernement. »

« Le ministre des travaux publics est chargé de poursuivre activement les négociations avec les grandes Compagnies pour arriver à une entente sur les bases de la convention conclue avec la Compagnie d'Orléans. »

La France confirme les renseignements donnés par le *National*.

Au contraire, d'après l'*Union*, la situation de M. Léon Say dans le cabinet devient de plus en plus difficile. Son dissentiment avec M. de Freycinet et M. Varroy s'accroît de jour en jour. En outre, M. Léon Say, qui s'était prononcé contre la conversion, risque d'être amené, dans un avenir prochain, à choisir entre cette mesure et son portefeuille.

Nous pouvons affirmer, dit la France, que le gouvernement, fidèle observateur de la

loi sur la presse, ne s'oppose à l'entrée en France d'aucune publication.

Nous pouvons affirmer, ajoutent les *Tablettes*, que la France se trompe, et que le ministre de l'intérieur actuel, tout comme ses prédécesseurs, empêche la distribution des journaux qui lui déplaisent.

A la direction des cultes, on fait, depuis quelques jours, un travail demandé par les membres du gouvernement, sur tous les anciens aumôniers de l'armée de terre et de mer qui ont exercé ces fonctions pendant plus de cinq ans.

Nous croyons savoir que trois arrêtés d'expulsion contre des étrangers qui ont été reconnus les instigateurs des grèves dans le bassin houiller du Gard vont être mis en exécution si les individus se trouvent encore dans le département.

On s'occupe beaucoup en ce moment, au ministère de la marine, d'une réforme extrêmement grave que seraient en train d'élaborer d'un commun accord MM. les ministres de la guerre et de la marine.

Il ne s'agirait de rien moins que de la suppression de l'inscription maritime, c'est-à-dire de la rentrée des marins inscrits dans le droit commun au point de vue des charges militaires.

Cette révolution radicale dans le mode de recrutement de la marine de guerre est vue d'assez mauvais œil par le corps des officiers de vaisseau, mais serait accueillie avec enthousiasme par la marine du commerce, et particulièrement par les armateurs de Marseille, du Havre et de Bordeaux qui attribuent à cette institution surannée la décadence de notre navigation d'intercourse.

LA DÉCADENCE.

On sait que dans un opuscule intitulé: « *L'Instruction civique de l'École* », M. Paul Bert s'est donné pour tâche de bafouer l'ancien régime. D'après l'ancien ministre, la prospérité de la France daterait de la Révolution. Avant 89, la nation française était une nation avilie et corrompue.

Un publiciste radical, M. Jacques Bertillon, vient de faire paraître un petit volume sur la *Statistique humaine de la France*, qui justifie d'une singulière façon les assertions de l'ignare ministre. Voici, d'après M. Bertillon, quelle était, au XVIII^e siècle, l'importance du peuple français au sein des nations européennes.

« En 1700, la France était la monarchie la plus peuplée de l'Europe. Sa population représentait 38 pour 400 de la population totale des grandes puissances. » 1789 arrive: aussitôt le chiffre s'abaisse, il tombe à 27 pour 100. Mais c'est bien pis aujourd'hui. M. Paul Bert désire-t-il connaître où nous en sommes, quatre-vingts ans après la « grande Révolution », et en pleine ère républicaine?

A l'heure qu'il est, d'après le radical Ber-

tillon, la population totale de la France ne représente plus que 13 pour 100! Sous l'ancien régime, notre force, notre puissance au regard des autres peuples de l'Europe est exprimée par le chiffre 38; — sous le nouveau, cette même puissance est exprimée par le chiffre 13. L'écrivain conclut: « Notre patrie est menacée d'une chute irréparable. » Voilà de quelle façon la science confirme les assertions du savant Paul Bert.

M. Jacques Bertillon ne saurait être suspect: il est un des collaborateurs de MM. Sarcey et About. Son père, le docteur Bertillon, est le chef du bureau de statistique de la Ville de Paris.

Un abonné du *Clairon* lui raconte un incident dont la mairie du 7^e arrondissement de Paris aurait été récemment le théâtre.

Une jeune fille, dont la famille habite la rue Barbet-de-Jouy, se mariait: la maréchal de Mac-Mahon, oncle du futur, faisait office de témoin. On demanda au maire de l'arrondissement de fixer une heure spéciale pour le mariage; le maire demanda que cette faveur fût payée d'une offrande de 500 fr. aux écoles laïques. Cette condition ayant été refusée, le duc de Magenta attendit, au milieu des noces, dans la salle commune de la mairie, son tour de comparaître devant l'officier de l'état civil.

Que dites-vous de ce maire qui trafique des faveurs administratives?

LES LYCÉES DE FILLES.

En ce temps que nos gouvernants s'occupent si ardemment de fonder des Lycées de filles, afin de les caser, comme on caserne nos jeunes gens, sous une discipline toute matérielle, il nous semble bon de placer sous les yeux de nos lecteurs une lettre de Napoléon I^{er}, sur l'éducation des filles:

« Finkesteind, 15 mai 1807. »

« Qu'apprendra-t-on aux demoiselles qui seront élevées à Ecouen? »

« Il faut commencer par la religion dans toute sa sévérité. N'admettez à cet égard aucune modification. La religion est une importante affaire dans une institution publique de demoiselles. Elle est, quoiqu'on puisse dire, le plus sûr garant pour les mères et pour les maris. Elevez-nous des croyantes et non pas des raisonneuses. La faiblesse du cerveau des femmes, la mobilité de leurs idées, leur destination dans l'ordre social, la nécessité d'une constante et perpétuelle résignation et d'une sorte de charité indulgente, tout cela ne peut s'obtenir que par la religion; je désire qu'il sorte d'Ecouen, non des femmes très-agréables, mais des femmes vertueuses, que leurs agréments soient de cœur et non d'esprit et d'amusement. »

« En général, il faut les occuper toutes, pendant les trois quarts de la journée, à des ouvrages manuels: elles doivent savoir faire des bas, des chemises, des broderies, enfin toute espèce d'ouvrages de femmes. »

sermée de la sorte par celui qu'à l'arrivée en gare il traitait si fort de maudit fâcheux.

XXXIV

CHAMPAGNE ET POULARDE TRUFFÉE.

Une heure et demie du matin, et en gare un fiacre unique, le dernier possible. Naturellement, ils le prirent pour eux deux, quoiqu'ils n'habitassent point le même quartier.

— A l'heure? — Non!... — Il est bien plus simple, mon cher, dit Manuel, puisque j'ai deux lits toujours disponibles, que vous veniez passer la nuit chez moi!

— Grand merci, cher monsieur, j'accepte de bon cœur, dit Honoré.

— Par la même occasion, vous serez renseigné au mieux sur l'appartement.

— Oh! ceci est inutile après votre description.

— Il vaut toujours mieux avoir de ses yeux vu.

— Parfaitement.

— Rue Bellechasse!... route, cocher.

A deux heures, le concierge, réveillé à demi, tira le cordon en maugréant:

— Pis que les maîtres, ces domestiques!

Et il se rendormit sur l'autre oreille.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

« Je ne sais pas s'il y a possibilité de leur montrer un peu de médecine et de pharmacie, du moins de cette espèce de médecine qui est du ressort d'une garde-malade. Il serait bon qu'elles eussent un peu de cette partie de cuisine qu'on appelle officine. Je voudrais qu'une jeune fille sortant d'Ecouen travaille ses robes, raccommode les vêtements de son mari, faire la layette de ses enfants, procurer des douceurs à sa petite famille, soigner son mari et ses enfants, s'ils sont malades, et savoir, à cet égard, ce qu'on lui aurait inculqué de bonne heure, ce que les garde-malades ont appris par l'habitude. »

« Quant à la nourriture, elle ne saurait être trop simple... »

« Il faut que leurs appartements soient meublés du travail de leurs mains, qu'elles fassent elles-mêmes leurs chemises, leurs bas, leurs robes, leurs coiffures. Tout cela est d'une grande affaire dans mon opinion. Je veux faire de ces jeunes filles des femmes utiles, certain que j'en ferai par là des femmes agréables. Je ne veux pas chercher à faire des femmes agréables, parce que j'en ferais de petites maîtresses. On sait ce que c'est quand on a fait soi-même ses robes, dès lors on se met avec grâce... »

» NAPOLÉON.

On télégraphie d'Alais, 3 mars:

« Les troupes quittent Bessèges, l'ordre est complètement rétabli; l'armée de la cavalerie vient d'arriver à Alais. »

Une dépêche de Marseille, en date du 3 mars, est ainsi conçue:

« Les journaux annoncent que les socialistes marseillais organisent un meeting pour dimanche 5 mars, afin de protester contre la récente condamnation de nihilistes russes. »

« M^{lle} Louise Michel et Paule Mink seraient, dit-on, promis d'y assister. »

ÉTRANGER

La *Gazette de Cologne* annonçait ces jours-ci, d'après les informations du *Nouvel Temps*, que des corps de volontaires slaves se formaient à Odessa, pour être dirigés en l'Herzégovine.

Si le fait était vrai, il faudrait en conclure que les comités panslavistes ne sentent décourager par rien, et que l'ambassade du Czar est impuissante à arrêter leur propagande.

Il se prépare évidemment quelque chose dans les provinces balkaniques, et la Serbie-Porte prend ses précautions en conséquence.

La *Standard* annonce en effet qu'à Constantinople on prépare la mobilisation de 150,000 hommes, en prévision des événements.

Il peut se faire que la question égyptienne

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 6 mars 1882.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

Avec le concours de

M^{lle} Lavigne, Berthe et Anita.

SI J'ÉTAIS ROI!

Opéra-comique en 3 actes, de MM. Dennery et Brésil, musique de A. ADAM.

Distribution:

Mossoul, roi de Goa.....	MM. Yrac
Kadoor.....	Mayan
Zéporis.....	H. L...
Pifear.....	Vern...
Zizel.....	Berth...
Un esclave.....	M ^{lle} Mé...
Néméa.....	Gué...
Zélide.....	

Pêcheurs, esclaves, seigneurs, ministres, etc.

Au 2^e acte, GRAND PAS DES BAYADERES dansé par M^{lles} LAVIGNE, BERTHE et ANITA.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. Com...

rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes d'avance, chez le Concierge du Théâtre.

ce qu'il y a de mieux, pas l'ombre d'embarras pour vous.

— Il faudra bien pourtant que je déménage, dit Manuel en souriant.

— Auconement. Vous habiterez la chambre et le cabinet d'amis indépendants du reste de l'appartement que vous louez meublé deux mille quatre cents francs au moins. Et vous voilà parfaitement logé en garçon avec une indemnité de quatre cents francs pour vous.

— C'est trop beau! s'écria Manuel.

— Quant à votre petit service, ne parlons ni de votre drôle de groom qui vous gruge, ni de vos portiers vis-à-vis desquels vous ne serez pas fâché de sauver les apparences.

— Aimable garçon, vous songez à tout! mais encore?

— Vous serez servi, je m'y engage, par le domestique de votre locataire, une respectable mère de famille qu'il vous sera loisible de faire passer pour une parente de province, pour votre tante, par exemple...

— Mais, enfin! quelle est donc cette locataire introuvable et toute trouvée?

— Ma mère, monsieur de Sardagne.

— M^{lle} Vaurant! s'écria Manuel avec un mélange de surprise et de joie.

— M^{lle} Vaurant, qui veut avoir un pied-à-terre à Paris, pour plusieurs motifs. Affaires de famille,

affaires d'intérêt, questions d'éducation. Elle tient à se rapprocher de mes sœurs et de mon frère dont les études vont être terminées, et il se trouve, à miracle, que votre appartement est exactement ce qu'il lui faut. Il manquera trois lits, rien de plus. Le grand fumoir devient la chambre de mes sœurs, on y transporte le mobilier coquet du boudoir qui sera la chambre de Louis, mon frère.

— M^{lle} Vaurant occupe la vôtre. Salon, salle à manger, cuisine, office et chambres de domestiques conservent leur destination. J'ai pleins pouvoirs; affaire faite sur le champ, si vous y consentez.

— Si j'y consens! Mais vous êtes pour moi une Providence, mon cher monsieur Honoré!

— Je désire, au moins, qu'en toute occasion, sauf pourtant le cas de duel ou autre analogue, vous comptiez sur moi comme sur un frère! dit Honoré avec un accent chaleureux.

— Je suis revenu de mes folies de jeunesse, et tout en m'étonnant d'un excès de bienveillance si peu mérité, je vous remercie de tout mon cœur, dit Manuel en avançant la main.

— Vous vous trompez, monsieur de Sardagne; ma mère vous aime, elle a jugé votre cœur compatissant et généreux, car elle sait comment vous vous êtes comporté chez Jacques Bernard envers le pauvre Colas!

La main de Manuel était prise et cordialement

soit pour quelque chose dans ces préparatifs militaires; mais comme les corps en formation sont en Europe et non en Syrie, il est bien évident qu'ils sont destinés à surveiller les provinces balkaniques, et non à marcher sur l'Égypte.

L'Autriche, du reste, envisage la situation de la même manière. Elle sait parfaitement, par des preuves irrécusables, que l'insurrection de Bosnie et d'Herzégovine est soulevée par les comités panslavistes qui la doyle par les comités panslavistes qui la fournissent d'hommes et de munitions, — et elle prend ses mesures pour faire face à toutes les éventualités.

Il est important pour elle que l'insurrection soit domptée avant que l'agitation s'étende et produise de nouveaux conflits.

La Correspondance américaine signale une grève générale des ouvriers de l'isthme de Panama; la Correspondance ajoute que le directeur de la Compagnie ne fait rien pour mettre fin à cette grève, attendu qu'il lui est indifférent que l'isthme soit percé plus tôt ou plus tard. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Sur la proposition de M. le préfet de Maine-et-Loire et du Conseil départemental de l'instruction publique, M. le ministre de l'instruction publique, par arrêté pris en date du 21 décembre, a accordé des médailles d'argent, de bronze, de mentions honorables, à des instituteurs, institutrices et directrices d'écoles maternelles, au nombre desquels nous remarquons les suivants, qui appartiennent à notre arrondissement :

Médaille d'argent. — M. André Viaud, instituteur public à Saint-Clément-des-Levées.

Médaille de bronze. — M. André Beaunard, instituteur public à La Salle-de-Vihiers.

Mention honorable. — Jules Marguerite, instituteur public à Grézillé.

Mention honorable. — M^{me} Marie Benoit, institutrice communale à Saumur.

Médaille de bronze. — M^{me} Caroline Gauthier, directrice d'école maternelle à Saumur.

L'ÉTAT ET LA COMPAGNIE D'ORLÉANS.

Nous lisons dans le *Parlement* :

« Après plusieurs jours d'actives négociations, les bases de la convention qui devra intervenir entre l'Etat et la Compagnie d'Orléans viennent d'être arrêtées. Ces bases sont l'objet d'une convention qui a été signée avant-hier, et dont nous allons analyser les dispositions principales.

« L'Etat s'engage à ne point user, pendant quinze ans, de l'exercice du droit de rachat que lui confère le cahier des charges. Si la dénonciation n'est pas faite six mois avant l'expiration de cette première période, le droit de rachat ne pourra s'exercer qu'après une nouvelle période de quinze ans. Ce délai de six mois est très-judicieusement choisi : ainsi la période d'incertitude, si préjudiciable aux intérêts publics, sera réduite au minimum.

« D'ores et déjà, la Compagnie s'engage à abaisser de cinq à dix pour cent les tarifs maxima fixés par le cahier des charges pour les voyageurs de toutes classes, sauf pour les voyageurs de trains rapides. Mais ce n'est là que la moindre partie du dégrèvement. Dans l'avenir, la Compagnie sera tenue d'opérer sur les tarifs de grande vitesse une réduction équivalant à celle que l'Etat opérera sur les taxes dont il frappe lui-même les transports à grande vitesse. Ces taxes, on le sait, sont à l'heure actuelle de 23 0/0.

« Quant au remboursement des sommes avancées par l'Etat au titre de la garantie d'intérêt, la Compagnie s'engage à l'effectuer en cinq ans. Des pourparlers sont en cours pour que, dès cette année ou l'année prochaine, la Compagnie rembourse de ce chef une somme de 200 millions.

« L'Etat affirme à la Compagnie, pendant quinze ans, une partie des lignes du troisième réseau. Quelle sera l'étendue des lignes ainsi affermées? Dans quelles conditions se fera l'exploitation? Dans quelle proportion la Compagnie sera-t-elle tenue de fournir son concours pour la construction ou l'achèvement des lignes affermées? Ces points n'ont pas été définitivement arrêtés, ils seront réglés ultérieurement. Seuls, les principes ont été posés.

« Quant aux tarifs, la Compagnie s'engage à accepter pour ses relations intérieures et extérieures le tarif général des transports de marchandises de petite vitesse suivant les barèmes proposés par le comité consultatif des chemins de fer en 1881. Les tarifs spéciaux seront révisés de manière à les faire rentrer autant que possible dans ces barèmes, et on réduira le nombre des prix fermes de gare en gare. »

Le général de Galliffet a reçu officiellement à Limoges le préfet, la magistrature, les corps enseignants, la municipalité, etc.; le clergé, en l'absence de M^r Lamazou, était représenté par M. le vicaire général Thézard.

L'armée était représentée par les généraux de Sonis, Bocher, Petiet-Désandré, les intendants Tournoy, Peyrot, etc.

Le général de Galliffet est ensuite monté en voiture avec l'un de ses aides de camp pour rendre les visites qu'il venait de recevoir.

Le général de Galliffet va visiter immédiatement les garnisons de son corps d'armée.

Avis aux réservistes négligents.

Vingt-six réservistes, domiciliés dans le département de la Seine-Inférieure, viennent d'être punis de deux jours de prison, qu'ils devront subir les 6 et 9 mars prochain, à la caserne de Saint-Vivien, à Rouen, pour ne pas avoir déposé leur livret militaire à la mairie de leur commune, du 20 novembre au 4 décembre dernier, comme le prescrivaient les affiches apposées à cet effet.

On ne saurait donc trop engager les réservistes qui auront à remplir en 1882 la même formalité, à éviter, dans leur intérêt, de se mettre dans le cas d'une pareille punition.

On sait quels ravages les mulots ou campagnols ont causé, l'année dernière, dans plusieurs régions. L'immense multiplication de ces terribles dévastateurs ne laisse pas de causer les plus vives inquiétudes pour la campagne prochaine.

M. le préfet de Seine-et-Marne vient de prendre, en vue de lutter contre ce fléau, un arrêté interdisant, de la façon la plus absolue, la destruction des chouettes, hibous, chats-huants et de leurs couvées.

Les souris de terre, mulots ou campagnols sont impitoyablement exterminés par ces oiseaux des ténèbres, auxquels des superstitions idiotes ont fait une mauvaise réputation entièrement imméritée.

Les habitants des campagnes n'ont pas d'auxiliaires plus précieux que ces pauvres oiseaux nocturnes, qu'ils clouent à tort sur les portes de leurs granges, alors qu'ils devraient les laisser croître et multiplier.

Les instituteurs pourraient contribuer beaucoup à faire disparaître ces habitudes si contraires à l'intérêt général, et nous saurions gré à M. le ministre de l'instruction publique d'éveiller leur sollicitude sur ce point.

LOCHES.

La justice de Loches s'est saisie d'une affaire grave qui s'est passée au village de l'Aubièrre, commune de Nouans.

Parmi les habitants de ce village, se trouve la femme Blanchet, qui est séparée de son mari.

Dimanche dernier, vers neuf heures et demie du soir, des coups de feu ont été tirés du dehors, à travers la fenêtre de la maison de cette femme.

Le lit, dans lequel, fort heureusement, la femme Blanchet n'était pas encore couchée, a été atteint par plusieurs grains de gros plomb.

Par qui ce coup de feu a-t-il été tiré? C'est ce que l'on ignore encore.

La justice continue ses recherches.

MAYENNE.

Dimanche matin, on a extrait de la prison de Mayenne, où il était depuis trois jours, pour l'envoyer à Paris, le sieur Fayes, d'Ernée, qui avait été tenté de s'approprier un lot de la Loterie algérienne en falsifiant un billet. On a reconnu que, dans ce billet, deux chiffres avaient été grattés et changés.

CHRONIQUE MUSICALE

ET THÉÂTRALE.

LA NOUVELLE DIRECTION THÉÂTRALE.

Le dernier numéro d'*Angers-Revue*, qui nous est arrivé ce matin, publie les lignes suivantes :

« Nous avons appris avec la plus vive satisfaction la nomination comme directeurs du Théâtre pour l'année 1882-1883 de MM. Paul Serin et Pellin père. Ce dernier, doué d'une grande expérience et très-recommandé par M. Halanzier, passe pour posséder à fond la pratique du théâtre. Depuis longtemps d'ailleurs il a fait ses preuves et l'on peut dire que, mieux que personne, nourri dans le sérail il en connaît les détours.

« Quant à son associé, ce n'est point un inconnu pour nous. Depuis cinq ans il fait partie de l'Association artistique, dont il est un membre actif et dévoué; son goût pour les arts, ses aptitudes particulières, ses connaissances musicales nous font espérer qu'il justifiera pleinement le choix de notre Administration. Nous n'attendons pas ses débuts pour féliciter celle-ci d'une double nomination dont tous les amateurs de bonne musique se doivent réjouir, parce qu'elle est une excellente garantie pour l'avenir. »

L'ASSOCIATION ARTISTIQUE A TOURS.

L'*Union libérale* publie l'article suivant :

« L'Association artistique d'Angers a donné, lundi soir, 27 février, au Cirque, son deuxième concert. Constatons avec plaisir que le public était, cette fois, plus nombreux et que le succès a été aussi éclatant qu'au premier concert.

« Cette nouvelle tentative doit faire bien augurer de l'avenir; les résultats ne sont pas encore aussi matériellement avantageux qu'ils le deviendront certainement par la suite, mais il ne faut pas oublier que l'art vrai a un cachet de sévérité qui ne peut être apprécié de la masse du public qu'après une certaine initiation.

« Après de bien des personnes dont l'éducation artistique n'est pas faite, la musique et la chansonnette comique l'emporteront presque toujours sur la belle musique. Cela est vrai, non-seulement pour la musique, mais pour tous les arts; la foule adore les faux dieux avant de connaître le beau et le vrai.

« Si, comme nous l'espérons, les Angevins continuent au milieu de nous leur généreuse expérience, ils nous conquerront, une fois de plus, de ces vérités.

« L'orchestre d'Angers, dans les œuvres diverses qui figuraient au programme, a justifié l'excellente réputation qu'il s'est acquise; il a prouvé par l'étude consciencieuse des nuances, par la recherche du véritable esprit de chaque morceau, par le fini de l'ensemble et la mise en lumière du plus petit détail qu'il accomplit une mission artistique dans toute la force du terme; que, s'élevant au-dessus des sentiments mesquins qu'on pourrait vouloir lui prêter, il poursuit un but élevé et noble entre tous : le triomphe des belles et saines traditions que tous les vrais musiciens ont dans le cœur. »

Suit une appréciation sur l'exécution des divers morceaux. Voici la fin de l'article :

« Nous terminerons en répétant aux Angevins : Persévérez; votre succès dans notre ville est désormais assuré; il y a là, nous le savons bien, une question de patience; mais soyez persuadés que le gros du public vous viendra, car, après un certain temps d'hésitation et d'expériences, les foules sont invinciblement entraînées vers le beau. Donc, revenez-nous avec confiance et le plus tôt possible! »

L'organe de l'Association artistique, *Angers-Revue*, parle en ces termes du concert de Tours :

« Le concert donné lundi 27 février par l'Association artistique à Tours a été superbe et notre vaillant orchestre s'est vu pour la seconde fois acclamé par nos aimables voisins. L'exécution des morceaux joués par lui n'a d'ailleurs rien laissé à désirer. La Symphonie romaine a été fort appréciée d'un public qui paraissait véritablement intelligent et connaisseur. Le grand succès a été pour l'ouverture de *Guillaume Tell*, inter-

rompue à diverses reprises par des applaudissements chaleureux. Ont été très-gottés également la *Sérénade Hongroise* de Joncières, la *Brésilienne* de Godard, le *Mélodrame de Chatterton* de M. Jules Bordier et surtout le *Carnaval* de Guiraud. Prise d'un enrouement complet et subit, la charmante M^{me} Risarelli n'a pu donner une seule note, et c'est notre compatriote M. Giraud qui l'a remplacée en chantant, avec le talent qu'on lui connaît, la romance du *Pardon*, l'air de *Polyeucte* et celui de la *Coupe du roi de Thulé*. Son succès a été aussi franc que mérité. Voilà une nouvelle dette de reconnaissance que l'Association artistique vient de contracter. — L. R. »

LE ROI RENÉ D'ANJOU.

Nous avons annoncé pour demain dimanche, au Cirque-Théâtre d'Angers, une représentation, au bénéfice de M. Beauchamp, d'un grand drame local, intitulé : *Le Roi René d'Anjou*. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'*Union de l'Ouest* :

« M. Beauchamp a eu le bon esprit de choisir une pièce inédite, un grand drame dû à la plume d'un compatriote, et qui a pour sujet une action empruntée à l'histoire du bon roi René, le roi angevin par excellence, dont la mémoire est restée populaire dans tout le pays et principalement dans sa ville natale; roi lettré, roi disert, dont la statue, due à la main de David, se dresse sur une place d'Angers.

« L'auteur du drame, mon Dieu! il nous serait bien facile de le nommer. Notre confrère, le *Journal de Maine-et-Loire*, dit non-seulement que c'est un compatriote, mais encore que ce compatriote, « lui assure-t-on », est typographe à l'*Union de l'Ouest*. Le fait est vrai; toutefois, là doit s'arrêter pour aujourd'hui notre indiscretion. On comprend qu'un jeune homme, quelle que soit sa confiance, éprouve une certaine appréhension, lorsque sa première œuvre va pour la première fois affronter les feux de la rampe. Nous espérons que le public saura, dimanche soir, vaincre cette modestie et, après avoir applaudi la pièce, demandera le nom de l'auteur pour l'applaudir aussi. »

REPRISE D'UNE PIÈCE DE SAMSON.

On va bientôt reprendre, au Théâtre-Français, une charmante comédie de feu Samson, la *Famille Poisson*. C'est M. Thiron qui remplira le rôle créé jadis par Provost.

M. Samson joua cette pièce à Saumur vers la fin de 1866.

Faits divers.

Il résulte d'un travail dressé par la commission spéciale et relatif à la répartition par arrondissement de Paris, des classes de 1879 et de 1880, appelés en 1880 et 1881, que :

Pour les jeunes gens de la première de ces classes, la taille a varié de 163 c. 7 (arrondissement de Bercy), à 165 c. 8 (arrondissement des Champs-Élysées); pour ceux de la classe 1880, la taille a varié de 163 c. 2 (20^e arrondissement) à 166 c. 2 (arrondissement des Champs-Élysées).

Les arrondissements qui fournissent les conscrits les plus grands sont le 8^e (Champs-Élysées), 6^e (Odéon) et 16^e (Passy). Ces conscrits appartiennent en général à des familles aisées, ce qui tendrait à prouver que la taille s'accroît avec la richesse, ainsi que l'a soutenu d'ailleurs le statisticien Villermé.

Dialogue animé :

— Vous sortez de la question !
— C'est bien plutôt vous.
— Ah ! ça, je n'y suis plus. Quel est le sujet de notre discussion ?
— Ma foi, je n'en sais rien.
— Ni moi... C'est égal, nous y reviendrons.

VER SOLITAIRE. On sait que la propagation du Ténia ou Ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Ténia; c'est à un savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules téniafuges, a été expérimenté avec un succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules téniafuges en envoyant un mandat de 10 fr., à l'adresse de M. SECRETAN, pharmacien, 37, avenue Friedland, Paris.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (février 1882), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro de février, les articles suivants :

Changement de propriétaire; — le Pont des Douze; — Léon Cogniel; — Industrie des fleurs artificielles; — une Excursion à Saint-Moritz; — Machine parlante; — une Poupée du seizième siècle; — la Consultation; — Emotions d'un jeune aéronaute; — la Porte de Visagra à Tolède; — un Groupe d'amis; — Histoire du costume en France; — les Antiquités de Dodone; — une Ferme; — Souvenirs de l'Exposition d'électricité; — Walter Scott; — le Chanvre.

Trente gravures: — Dessins de Giacomelli, Clavier, de Bar, Bocourt, Sellier, Garnier, Laborne, Rocault, Freeman, Broux, etc.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr.; départements, franco, 8 fr. 50.

Un numéro mensuel. — Paris, 60 c.; départements, 70 c.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.

Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le ROB LECHAUX Cresson et Salsepareille rouge concentré et iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le ROB LECHAUX rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le ROB LECHAUX détruit sans retour et sans impuretés contenues dans le sang.

Le ROB LECHAUX donne de l'appétit, facilite la digestion, supprime la constipation, évite les congestions.

Le ROB LECHAUX guérit rapidement les Glandes, Démangeaisons, Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelles, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS

Je n'ai, mon cher confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre ROB LECHAUX, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres: — Une jeune femme souffrait horriblement de dartres vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre Rob Lechaux et de votre Pommade anti-dartreuse, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.

Le ROB LECHAUX est le meilleur reconstructor pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le ROB LECHAUX, placé avant le coucher, l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grands personnes.

Envoi gratis d'une brochure, intéressée avec attestat. nombr. Le flacon 4 fr.; expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à Mario LECHAUX, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 165, Bordeaux.

A Saumur: Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.



CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 43 matin.
8 — 25 —		11 h. 19 matin.
11 — 15 —	7 — 39 soir.	
1 — 17 soir.	4 — 55 —	
4 — 55 —		9 — 10 soir.
7 — 50 —	11 — 48 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
8 — 35 —	5 — 17 soir.	6 — 30 soir.
12 — 15 soir.	3 — 50 —	4 — 38 —
6 — 45 —	10 — 47 —	11 — 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 MARS 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83 54	15		Comptoir d'escompte	1062 50	2 50		C. gén. Transatlantique	530	5	
3 % amortissable	84 50	50		Crédit de France	1062 50	2 50		Canal de Suez	2435	35	
3 % amortissable nouveau	84 50	50		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1570	10		Société autrichienne	645	5	
4 1/2 %	113 75	25		Obligations foncières 1877	345	5		OBLIGATIONS.			
5 %	116 40	05		Obligations communales 1879	438			Est	372		
Obligations du Trésor	508			Obligat. foncières 1879 3 %	438	75	3 75	Midi	375		
Obligations du Trésor nouvelles	508			Soc. de Crédit ind. et comm.	730			Nord	383		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240			Crédit mobilier	607	50	17 50	Orléans	378		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506			Est	755	5		Ouest	372 50		
— 1865, 4 %	520			Paris-Lyon-Méditerranée	1712	50	12 50	Paris-Lyon-Méditerranée	379		
— 1869, 3 %	400			Midi	1290	10		Paris (Grande-Ceinture)			
— 1871, 3 %	392			Nord	2140	15		Paris-Bourbonnais	374		
— 1875, 4 %	515			Orléans	1340	10		Canal de Suez	560		
— 1876, 4 %	515			Ouest	830	5					
Banque de France	5100		100	Compagnie parisienne du Gaz	1660						

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers)
6 — 45 — — — omnibus-mixte.	
8 — 56 — — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — — soir, express.	
3 — 32 — — — omnibus.	
7 — 15 — — — (s'arrête à Angers).	
10 — 37 — — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — omnibus.	
9 — 43 — — — express.	
12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — omnibus.	
10 — 28 — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

La belle propriété VIGNOBLE DE VILLENEUVE

A Souzay, près Saumur, comprenant :

Château avec jardin, serre, servitudes de toute espèce, vastes caves ayant accès facile sur la levée; Clos entouré de murs en bon état et autres dépendances.

Superficie de sept hectares. Les vins de cette propriété sont classés dans les premiers crus des coteaux de Saumur.

Le château pourra être loué, en partie, meublé.

Cette propriété conviendrait pour un établissement de fabrication de vins mousseux.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 5 mars 1882, à midi précis.

Au domicile de M^{me} veuve MARTIN, sur les Châteaux, commune de Saumur.

On vendra :

Batterie de cuisine, vaisselle, tables, huches, chaises, buffet à deux corps, armoire, glaces, pendule; Bois de lit, couvertures, matelas, traversins, rideaux, table de nuit; Draps, serviettes, torchons, couvertures;

Un cheval, une vache, une charrette, harnais et différents instruments aratoires;

Une bascule, un moulin à vent et une bache.

Grande quantité de fonte, vieille ferraille, et autres bons objets.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION.

(80) CIDRE DOUX, 25 fr. — VIN BLANC, 65 fr. les 230 litres. — MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure).

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 26 mars 1882, à midi précis,

En la Mairie des Rosiers, et par le ministère dudit M^e COURTOIS, notaire,

LES IMMEUBLES

Ci-après.

Commune des Rosiers.

Vingt-deux ares 50 centiares de terre, aux Cloisons, section J, n° 343 du cadastre.

Vingt-quatre ares 99 centiares de terre, à la prairie des Champs-Girard, même section, n° 253 du cadastre.

Vingt ares 16 centiares de terre, même lieu, même section, n° 250 du cadastre.

Dix-huit ares 36 centiares de terre, aux Portes, même section, n° 1157 du cadastre.

Quarante-huit ares de terre, mêmes lieu et section, n° 1151 du cadastre.

Vingt-deux ares 92 centiares de terre, mêmes lieu et section, n° 1083 du cadastre.

Vingt-huit ares 65 centiares de terre, mêmes lieu et section, n° 1075 du cadastre.

Commune de Saint-Clément.

Quatorze ares 69 centiares de terre, au Clos-de-Jacques, section A, n° 108 du cadastre.

Onze ares 96 centiares de terre, mêmes lieu et section, n° 103 du cadastre.

Le tout appartenant aux Hospices de Baugé.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e COURTOIS, notaire, dépositaire du cahier des charges.

M^e AUBOYER, notaire à Saumur, demande un clerc, sachant faire les actes courants.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

De suite

DEUX MAISONS AVEC JARDIN

Situées au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, 8.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, successeur de M^e RENARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA FERME DE LA BARRE

Située commune de Varennes-sous-Montsoreau,

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres labourables; le tout, en un seul tenant, d'une contenance d'environ 2 hectares 80 ares 50 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BELDENT.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean, n° 44,

Occupée par M. Limier, marchand de parapluies.

S'adresser à M. MOLLAY, rue Bodin, 20, à Saumur. (111)

MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n° 10.

S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située place des Récollets,

Avec BEAU JARDIN bien affruié et dépendances.

S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Sise rue de Bordeaux, n° 50, Avec Cour, Écurie, Remise et Jardin.

S'adresser à M. FOUCHER, même rue de Bordeaux, 60. (369)

A LOUER

DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M^{me} Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhommeau et à M^{me} Guichard, ou au bureau du journal.

A VENDRE

OU A LOUER

Faute d'emploi,

Belle LOCOMOBILE

De 15 chevaux, très-bon état, remise à neuf, fonctionnement garanti. Prix modéré. Elle conviendrait parfaitement à un sieur ou minotier.

S'adresser à MM. GARSUAULT frères, mécaniciens à Thouars (Deux-Sèvres).

A CÉDER, pour cause de santé, un magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

POUR 40 FRANCS

On se procure UNE action d'or pouvant valoir 40,000 fr. — En demandant 20 actions, on obtient à 34 fr. 50 l'une. Ecrire et joindre un timbre pour réponse à la Cote Indépendante, 15, rue Bellefond, Paris, qui peut, également, procurer 20,000 fr. pour 120 et indique le procédé pour se faire rembourser les titres véreux par certaines maisons de crédit.

AVIS

Nous recommandons aux personnes de bon potage le Tapioque de J. CARRERE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justifiée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le plus préféré.

A SAUMUR, chez MM. TRICOT, confiseur, GARREAU-RATOUIS, Montsoreau, fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANVILLE 51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (146)

AVIS

M^{me} LORRAIN-BOUCHEREAU, chandeleuse de Modes, rue Saint-Jean, demande une bonne apprentie. (90)

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres.

A l'honneur d'informer ses clients qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagnier, où il se trouvera le vendredi et samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenoir. (455)

Saumur, imprimerie P. GODET.